



Deuxième Conférence mondiale, Arusha, Tanzanie

SURVEILLANCE PARLEMENTAIRE

Reconnaissant

- qu'une surveillance parlementaire transparente, ouverte et efficace est essentielle pour assurer une gouvernance de qualité et lutter contre la corruption;
- que pour avoir une surveillance efficace, les parlementaires doivent comprendre les pouvoirs, mécanismes, procédures et ressources en personnel favorables à une telle surveillance;
- que les agents de surveillance du gouvernement jouent un rôle clé, notamment les vérificateurs généraux, les organismes de lutte contre la corruption et les protecteurs du citoyen, et que les relations entre ces agents et le Parlement sont importantes,

la GOPAC décide

- de mettre sur pied un groupe de travail mondial, composé de représentants de toutes les sections régionales et de membres de l'opposition, qui rédigera des exposés de position renfermant des directives pratiques à l'intention des parlements et des parlementaires sur des questions liées à la surveillance parlementaire;
- de communiquer énergiquement l'importance et les caractéristiques de la surveillance parlementaire, de même que l'importance de l'indépendance budgétaire des parlements;
- d'élaborer du matériel didactique sur la surveillance parlementaire à l'intention des parlementaires nouvellement élus;
- de faire participer les organisations et les sections régionales et nationales ayant des intérêts complémentaires dans le développement professionnel des parlementaires.

**Adopté par les délégués à la Deuxième Conférence mondiale le 23 septembre 2006
à Arusha, en Tanzanie.**